

de 1826 à 1856

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – E depot 17680

fiche n°31

2 février 1837 – Etablissement d'un bureau de régie à Bouzy

Le Conseil Municipal de la Commune de Bouffes, réuni en
sa première séance, a fait présent M. Scherer & Annonceux
Monsieur Paul Henry Jean Bte Robert Lami Joseph Robert le jeune
Louis Henry Jean Henry Henry Joseph Helle Joseph Helle
et Bransard. Et ont
La séance ouverte
Monsieur le Maire nous fait connaître que de plus en plus

sous des observations lui aient faites par une partie du
 habitant de la Commune et plusieurs marchands de vin qui font de
 son habitant de vin à Bouffes qu'il est très possible et désagréable pour
 l'exportation de vin, de les obliger à changer pour que les habitants
 tant que la totalité des vins d'Amboinay et Tourville se font à
 Bouffes par les marchands de vin qui habitent dans ces lieux
 Qu'il serait utile et avantageux pour la Commune qu'il soit établi
 dans notre dite Commune un Bureau de régie
 Que le Conseil Municipal de la dite Commune se mette en
 mesure à solliciter l'autorisation auprès de Monsieur le Directeur
 des Travaux publics d'établir un Bureau de régie à Bouffes.
 Le Conseil après avoir reconnu l'utilité et l'avantage d'établir
 un Bureau de régie dans la Commune de Bouffes, fait observer
 au Monsieur le Directeur que ce ne fut qu'après avoir vu le
 Bureau de Bouffes fut transféré à Amboinay, tant que le
 bureau de Bouffes est aussi considérable que celui d'Amboinay
 Que les habitants d'Amboinay et Tourville aient marchand
 à Bouffes aux marchands, Que le vin rectifié dans leur cellier
 Le Conseil espère que Monsieur le Directeur prendra en
 considération les réclamations qu'il a l'honneur de lui adresser et
 l'autoriser à ce qu'il soit établi un Bureau de régie dans
 la Commune de Bouffes afin que les habitants et marchands de
 vin ne fussent plus obligés de se déplacer de hors de la
 Commune pour ce qui regarde le droit d'indemnité
 fait et déclaré en l'honneur de ce jour et avoir tout cela
 souscrit et signé.
 Jean Baptiste Robert Simon L. Bourdieu Guillemette Barancourt
 Simon Bourge Jean de Robas Louis Bourdieu
 (Signature)

« Le conseil municipal de la commune de Bouzy, réuni en lieu ordinaire de ses séances, où sont présents Messieurs Simon Heurpé, Simon Paul Henry, Jean-Baptiste Robert l'aîné, Jean-Baptiste Robert le jeune, Louis Houry, Jean-Memmy Houry, Joseph Vesselle, Jean-Baptiste Guillemette et Barancourt adjoint.

La séance ouverte,

Monsieur le Maire nous fait connaître que depuis plusieurs années des observations lui avaient été faites par une partie des habitants de la commune et plusieurs marchands de vin qui font des acquisitions de vin à Bouzy, qu'il était pénible et désagréable pour les habitants d'être obligés à chaque fois que l'on a besoin d'expédition de vin, de se démarcher à Ambonnay pour cet objet, tandis que la totalité des vins d'Ambonnay et Louvois se font à Bouzy par les marchands de vin qui achètent leurs raisins.

Qu'il serait utile et avantageux pour la commune qu'il soit établi dans notre dite commune, un bureau de régie

que le conseil municipal de ladite commune se mettra en mesure de solliciter l'autorisation auprès de Monsieur le Directeur des droits indirects d'établir un bureau de régie à Bouzy.

Le conseil, après avoir reconnu l'utilité et l'avantage d'établir un bureau de régie dans la commune de Bouzy font observer à Monsieur le Directeur que ce ne fut que par erreur, si le bureau de Bouzy fut transféré à Ambonnay, tandis que le vignoble de Bouzy est aussi considérable que celui d'Ambonnay.

Que les habitants d'Ambonnay et Louvois amènent leurs raisins à Bouzy aux marchands. Que le vin reste dans leurs celliers.

Le conseil espère que Monsieur le Directeur prendra en considération la réclamation qu'il a l'honneur de leur adresser et l'autorisera à ce qu'il soit établi un bureau de régie dans la commune de Bouzy, afin que les habitants et marchands de vin ne fussent plus obligés de se démarcher en dehors de la commune pour ce qui regarde les droits indirects.

Fait et délibéré en séance de ce jour et avons tous les membres signés »